

L'employabilité des femmes sans-papiers dans le secteur sanitaire

Une analyse de Serge Bagamboula

CFS asbl – 2025



Analyse 2025

Collectif Formation Société (CFS asbl) – pôle éducation permanente / cohésion sociale
Rue de la Victoire 26
1060 Saint-Gilles

02/543,03,03
ep@cfsasbl.be

Toutes les publications sont disponibles gratuitement sur ep.cfsasbl.be

Illustration : MPUTELA A. B.

Avec le soutien de



En quête de connaissances pour renforcer leur intégration en Belgique, les membres du Comité des Femmes Sans-Papiers trouvent au CFS un espace de rencontre propice à l'échange. Ici, elles peuvent partager leurs expériences de vie et discuter des défis quotidiens auxquels elles font face. En passant d'une parole individuelle à une voix collective, elles cherchent à cerner leurs besoins afin de les transformer en revendications concrètes. Cette réflexion politique leur a également permis d'explorer les potentiels de leurs compétences dans le domaine des soins de santé, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles opportunités et à une participation active dans la société belge.

La pénurie de personnel de santé en Belgique est un fait avéré : le pays fait face à un manque croissant de professionnels, mettant en péril la qualité des soins et la santé de la population. Or parmi les personnes dont les ressources restent inexploitées se trouvent des femmes sans-papiers formées justement en tant qu'aides-soignantes, infirmières ou encore médecins dans leur pays d'origine ou même en Belgique, et dont les qualifications sont indiscutables. Les politiques ne reconnaissent pas leurs potentialités et ne prennent aucune initiative pour les intégrer dans le système de santé belge.

Pourtant, depuis plusieurs années le constat est clair : « La mère de toute les professions en pénurie est l'infirmière. En effet, il n'y a à l'heure actuelle pas assez d'infirmières disponibles ou diplômées pour combler la demande de soins. Le vieillissement de la population joue par ailleurs un double rôle : la demande de soins augmente et, d'autre part, de nombreux salariés du secteur des soins de santé prendront bientôt leur retraite »¹.

Les hôpitaux et les établissements de soins manquent cruellement

d'aides-soignantes, de médecins et d'infirmières, ce qui se traduit par des temps d'attente plus longs, une qualité des soins dégradée et une pression accrue sur les professionnels existants. Cette pénurie a été exacerbée par la pandémie de COVID-19². Et pour répondre à la demande accrue de personnel soignant dans les hôpitaux et d'autres secteurs de la santé, un appel aux sans-papiers avait alors été lancé. C'est ainsi que les femmes sans-papiers se sont mobilisées pour y répondre favorablement. Candice De Windt, l'ambassadrice des soins de santé, annonçait ainsi fin 2022 qu'il ne manquait pas moins de 25.000 à 30.000 infirmières en Belgique³. La pénurie de personnel de

¹JOBAT.BE, *10 professions en pénurie dans le secteur des soins de santé*, 22/11/2022 ; disponible à l'adresse : <https://www.lavenir.net/actu/societe/emploi/articles-proposes-par-nos-partenaires/2022/11/23/10-professions-en-penurie-dans-le-secteur-des-soins-de-sante-HQYDZ3X4SFHHRK666M6MJAPRGE/>.

²HUBENS Valérie, « Introduction n°103 » dans *Santé conjugulée*, n°103, juin 2023 ; disponible à l'adresse : <https://www.maisonmedicale.org/introduction-n103/>.

³LAVERGNE Thomas et JANSSENS Hélène, *Pénurie des infirmier-es et crise du "prendre soin"*, juin 2024 ; disponible à l'adresse : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/penurie-des-infirmieres-et-crise-du-prendre-soin>.

santé a des conséquences graves sur la population belge. Les patients sont confrontés à des délais d'attente plus longs, des soins moins personnalisés, et parfois même des situations d'urgence non traitées en temps opportun. Cela a un impact direct sur la santé publique et la qualité de vie de tous les citoyens. Sans oublier le personnel de santé en burn out⁴.

Débatant de cette situation au cours de la formation avec les femmes du Comité, certaines ont tenu à partager leur témoignage afin d'éclairer la réalité à laquelle elles sont confrontées.

Sans-papiers et professionnelles en soins de santé

Le témoignage de MKM

Depuis 2019, j'ai terminé mes études en tant que professionnelle en aide-soignante. Cela fait maintenant quatre ans que je n'ai pas le droit d'exercer mon métier.

Après avoir terminé mes études, j'ai été privée du droit d'obtenir mon visa de travail qui me donne accès à ma profession, ce qui constitue mon autorisation à pratiquer le métier légalement, comme tous les autres soignants. J'ai besoin de ce visa pour exercer ma profession d'aide-soignante.

C'est en raison de mes problèmes de papiers que je n'ai pas reçu l'autorisation d'obtenir le visa, car je n'ai pas les documents nécessaires : la carte d'identité et le passeport. En effet, j'ai le diplôme d'aide-soignante reconnu par la Communauté française de ce pays. Mon métier fait partie des métiers en pénurie. On entend parler du manque de professionnels dans les hôpitaux et les maisons de repos, et nous avons vu des gens mourir devant nos yeux à cause de la

crise sanitaire, de la Covid-19. Malgré cela, il n'y a toujours pas de changements concernant les personnes sans papiers diplômées.

Ce métier demande à être mis en pratique pour ne pas perdre les compétences et les expériences professionnelles.

Malheureusement, je n'ai pas d'expérience dans le métier en raison du blocage et de l'invisibilité des personnes sans papiers. Vous parlez d'aller chercher des étrangers en dehors de la Belgique pour les former et les ramener ici pour travailler. Cette situation est injuste, car les personnes qui habitent ici depuis des années souffrent juste pour obtenir leurs droits. Que faites-vous pour les aider ?

Dans le cadre de la santé, ce sont les étrangers qui soignent vos proches avec bienveillance, écoute et amour. Tout ce que je veux, c'est travailler ici pour être indépendante et contribuer au bien-être du pays.

Le témoignage de DB

Je suis infirmière de base, diplômée en Afrique (R.D.C). En arrivant en Belgique, j'ai demandé la reconnaissance de mon diplôme d'infirmière graduée, mais on m'a accordé l'équivalence pour d'autres professions comme aide-soignante et puéricultrice, entre autres. Cependant, ma véritable passion réside dans la profession d'infirmière. J'ai davantage travaillé dans des maisons de repos. Lorsque j'ai obtenu mon équivalence, j'ai également demandé et reçu un numéro de visa en 2017.

J'ai exercé ma passion dans de nombreuses maisons de repos, notamment Armonea, la Maison des Aveugles, les Azalées, Stephenson Garden,

⁴NICAISE, Corinne, « Pénurie, quelle pénurie ? » dans *Santé conjugée*, n°103, juin 2023 ; disponible à

l'adresse : <https://www.maisonmedicale.org/penurie-quelle-penurie/>.

pour n'en citer que quelques-unes. Travailler avec des personnes âgées est noble, mais cela demande un grand cœur. Il y a des résidents autonomes et d'autres non. Je m'investis pleinement pour les comprendre et les considérer comme des êtres à part entière, en particulier en faisant preuve de patience.

En 2020, pendant la pandémie de Covid-19, la situation était vraiment difficile. Nous devions porter tous ces équipements de protection pour éviter la contamination. Malgré cela, j'ai été personnellement infectée. Nous faisons tout ce que nous pouvions pour aider les résidents, en particulier ceux qui avaient du mal à respirer, qui toussaient, qui ne pouvaient pas marcher et qui souffraient de douleurs. Nous étions là pour eux, même dans ces moments tragiques. Nous les avons soignés, même s'ils avaient la Covid. Travailler dans ces conditions d'isolement était difficile. Nous risquions notre vie pour prendre soin de vos parents.

J'ai également travaillé en tant qu'étudiante dans des maisons de repos. J'y ai travaillé toute la journée, y compris dans des chambres d'isolement. Malheureusement, il y a eu des décès, mais nous étions là pour les servir. Ce qui était particulièrement difficile, c'est que ceux qui avaient le droit de séjour ne travaillaient pas, tandis que nous, qui n'avions pas le droit de séjour, étions vulnérables.

Le témoignage de MG

En ce qui me concerne, je suis diplômée en sciences infirmières de niveau A2 dans mon pays d'origine. En Belgique, j'ai suivi une formation d'aide-soignante à Chimay, d'une durée de 6 mois, assortie d'un stage dans une maison de repos à Oignies-en-Thiérache. Pour participer à cette formation, il fallait avoir une adresse ou être soutenue par le CPAS. C'était en 2018,

je suis venue m'installer à Bruxelles où j'avais pu trouver une adresse, malheureusement l'inscription m'avait été refusée, parce que je ne possédais pas de passeport.

À l'époque, j'ai vécu à la Maison de la Solidarité pendant six mois, et j'étais souvent sollicitée pour m'occuper des personnes âgées à domicile. Pendant tout ce temps, j'ai perdu tout espoir, mais je garde l'espoir que les responsables politiques belges finiront par prendre en compte ce problème.

Pendant que j'étais sollicitée pour travailler comme aide-soignante, les horaires étaient de 8 heures à 20 heures ou de 20 heures à 8 heures. Si la personne censée me remplacer ne venait pas, alors j'étais supposé rester sur place. Je n'étais payée qu'à hauteur de 5 euros de l'heure, et on ne me payait pas les heures supplémentaires. Je n'avais aucune valeur à leurs yeux.

Parfois, après avoir travaillé, on me disait que l'administrateur des biens de mes patients ne voulait pas régler la facture, suggérant que Monsieur et Madame ne devraient pas payer séparément, mais que le montant devait être le même pour les deux.

Un jour, j'ai dû travailler pour une dame de 95 ans en détresse respiratoire. J'ai contacté ma responsable, qui m'a ordonné de placer la dame sous oxygène pendant au moins quatre heures sous haute surveillance. J'ai dû passer la nuit à veiller sur elle, sans quoi cette dame aurait pu perdre la vie.

Le témoignage de ND

Je suis arrivée en Belgique en 2011 pour suivre un master en santé publique, tout en entamant simultanément des études d'infirmière. En 2014, après avoir obtenu

mon numéro Inami et avec déjà 7 ans d'expérience grâce à un contrat d'aide-soignante, j'ai travaillé en tant qu'aide-soignante à domicile avec un contrat à durée indéterminée à mi-temps.

Pendant l'exercice de mon métier, j'ai contracté le Covid-19 avant le premier confinement. En 2021, j'ai travaillé en tant qu'infirmière en maison de repos et de soins pendant une année. Avant mon arrivée à Bruxelles, j'ai occupé le poste d'administrateur-gestionnaire des institutions de soins cliniques à Kinshasa pendant 10 ans.

Je détiens un diplôme de bachelière en soins infirmiers délivré par la Communauté française et un numéro Inami qui me permet d'exercer en tant qu'infirmière en Belgique.

Le témoignage de MV

Je suis infirmière de profession, originaire de la République Démocratique du Congo. Pendant la période de la COVID-19, j'ai travaillé au Seniors Confort Home asbl à Binche. Mon travail consistait à prendre soin des personnes âgées à leur domicile. J'ai travaillé environ 4.400 heures, y compris des journées et parfois des nuits.

Mon employeur avait signé des contrats avec des employés étrangers, mais pas avec les employés locaux. Finalement, il a cessé de me payer, ce qui m'a conduit à arrêter de travailler. J'ai déposé une plainte pour récupérer mes salaires, mais je n'ai pas encore reçu de réponse.

Par la suite, j'ai effectué quelques prestations de travail :

- Du 3 au 10 janvier 2022, de 13h00 à 17h00, pour un total de 36 euros ;*
- Du 11 au 13 octobre 2022, travail de nuit pour 50 euros la nuit ;*
- Le 14 octobre 2022, pour 54 euros ;*

- Le soir du 14 octobre 2022, pour 50 euros ;*
 - Le 15 octobre 2022, pour 54 euros.*
- En tout, mon ancien employeur me doit 592 euros depuis octobre 2022, mais il ne répond pas à mes appels.*

Mon souhait est d'obtenir les papiers nécessaires pour travailler légalement en Belgique, pays que j'aime beaucoup depuis ma venue. J'aime aider les autres, en particulier les enfants. J'ai souvent travaillé en pédiatrie. Parmi les tâches que nous accomplissions auprès des personnes âgées, on trouve : changer les couches, donner les repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner, etc.), assister aux besoins en toilettes, faire la vaisselle, gérer les déchets, accompagner les résidents au jardin, engager la conversation avec eux, échanger des idées et des souvenirs.

Le témoignage de MCM

Je suis originaire de Kinshasa en République Démocratique du Congo. J'ai déménagé à Bruxelles en 2014 pour des raisons de santé, cherchant un environnement médical plus favorable. J'ai réussi à obtenir l'équivalence de mon diplôme de médecine en 2019, me permettant de pratiquer la médecine en Belgique. J'ai également adhéré à l'Ordre des médecins de Bruxelles et du Brabant wallon en mars 2021, et depuis lors, je m'acquitte régulièrement de mes cotisations.

Malheureusement, en raison du manque de titre de séjour, je ne peux pas exercer en tant que médecin. Pour contribuer, je fais du bénévolat chez Médecins du Monde au sein du Programme Mob Humanitaire. En tant que médecin bénévole de première ligne, je prends soin des migrants en transit ou ceux qui cherchent à s'installer en Belgique mais n'ont pas de titre de séjour.

La Belgique fait face à une pénurie de médecins et pourrait envisager de régulariser ceux qui sont déjà sur son territoire. Cependant, je ne comprends pas pourquoi les autorités n'ont pas encore pris cette décision. J'ai une carte d'identification médicale, mon numéro d'ordre inscrit à l'Ordre des médecins et mon numéro Inami. Avec ces documents, je pourrais mettre mes compétences au service des patients, car j'aime profondément ma profession.

Pour me familiariser avec les logiciels utilisés en Belgique dans le domaine médical, j'ai effectué un stage d'un mois dans une maison médicale, suivi d'un autre stage de six mois dans un cabinet médical. Je continue également mon bénévolat chez Médecins du Monde, où j'ai commencé en 2019 en tant qu'accueillant, puis en tant que médecin depuis deux ans. En outre, je suis membre de l'assemblée générale de Médecins du Monde.

L'incompréhension des femmes sans-papiers

Les femmes sans-papiers ayant suivi une formation d'aide-soignante ou d'infirmière se heurtent à de nombreuses difficultés pour exercer leur profession. Elles vivent dans la précarité, dans la crainte de l'expulsion, et sont souvent exploitées en travaillant dans des conditions précaires. La promesse de régularisation faite pendant la période de COVID-19 pour encourager toutes ces personnes qui sont venues prêter main-forte pour pallier la crise n'a pas été tenue jusqu'à présent.

Il est incompréhensible de laisser en jachère toutes ces compétences pourtant formées en Belgique ou ailleurs pour la

prise en charge en soins de santé. Leur désir de contribuer à la société en offrant leur savoir-faire est manifeste. Cependant, ce désir est freiné par des procédures d'équivalence de diplômes obtenus dans leur pays d'origine, mais surtout freiné par des raisons inavouées des politiques qui leur refusent le séjour nécessaire leur permettant d'exercer leur profession sans ambages. Et pourtant, en les intégrant dans le système de santé, la Belgique peut répondre efficacement à la pénurie actuelle et améliorer la vie de ses citoyens.

Une solution urgente pour la Belgique

Dans le paysage des professions de la santé, plusieurs rôles cruciaux se distinguent, chacun jouant un rôle vital dans la prestation de soins aux patients. Ces rôles incluent les aides-soignantes, les infirmières et les médecins, et ils sont tous confrontés à des défis significatifs.

Depuis plusieurs années, la profession d'aide-soignante est en proie à une pénurie inquiétante⁵. Cette pénurie découle principalement de l'augmentation des besoins liés au vieillissement de la population, ainsi que des conditions de travail souvent exigeantes auxquelles ces professionnelles sont confrontées. Et encore, la profession d'infirmière est également touchée par une pénurie structurelle. Les facteurs de cette pénurie comprennent des conditions de travail difficiles et le vieillissement du personnel infirmier, ce qui accroît la demande de soins de santé. Enfin, les médecins sont confrontés à des conditions de travail stressantes, à des horaires de travail prolongés et au vieillissement de leur propres effectifs. Tout cela contribue à une

⁵<https://www.leforem.be/documents/citoyens/penuries-liste-metiers.pdf>.

situation où l'accès aux soins de santé peut être compromis.

Il est clair que ces trois professions de la santé sont vitales pour le bien-être des patients et pour le système de soins de santé en général. Pour relever ces défis de pénurie et d'amélioration des conditions de travail, il est essentiel d'intégrer les professionnelles de la santé qui sont sans-papiers. Tout d'abord, leur contribution à la société est incontestable, elles possèdent des qualifications et des compétences professionnelles précieuses dans le domaine de la santé. En les incorporant dans le système de santé, le pays peut mobiliser leur expertise pour offrir des soins de santé de haute qualité, profitant ainsi à l'ensemble de la population. D'autant que l'accès aux soins de santé pour les populations vulnérables constitue un défi majeur. Les professionnelles de la santé sans-papiers peuvent jouer un rôle essentiel en fournissant des soins médicaux à ces groupes marginalisés, qui ont souvent du mal à accéder aux services de santé. Leur intégration contribuerait donc à réduire les disparités en matière de soins de santé. En augmentant ainsi ses effectifs médicaux, le pays pourrait aussi renforcer sa capacité à faire face à des situations d'urgence, comme ce fut le cas pendant la pandémie de COVID-19.

Du point de vue économique, l'intégration de ces travailleuses peut également être bénéfique. Elle élargirait la main-d'œuvre qualifiée et contribuerait au système de sécurité sociale, ce qui serait un atout pour l'ensemble de l'économie belge. De plus, cette intégration contribuerait à lutter contre le travail clandestin. En sortant ces professionnelles sans-papiers de l'ombre, on favoriserait la transparence et la réglementation de leur travail, réduisant ainsi les risques d'exploitation et de mauvais traitements. Sur le plan des droits

humains, il est essentiel de garantir la dignité et les droits fondamentaux de ces femmes. En les intégrant dans le système de santé, la Belgique s'assure qu'elles bénéficient de conditions de travail et de vie décentes, conformes aux principes des droits humains. Enfin, l'intégration des professionnelles de la santé sans-papiers contribuerait à réduire le travail informel dans le secteur de la santé. Cela permettrait d'améliorer les conditions de travail, de garantir une meilleure réglementation de la profession et d'accroître la qualité des soins de santé fournis.

Les aides-soignants, infirmiers et médecins sans-papiers ont fait preuve d'un dévouement exemplaire en fournissant des soins essentiels à de nombreux patients durant la crise du COVID-19, souvent dans des contextes complexes et éprouvants. Leur expertise et leur engagement constituent des ressources précieuses pour répondre à la demande croissante de services de santé. Malheureusement, leur situation administrative précaire limite leur capacité à s'impliquer pleinement dans ce système, les plaçant dans une incertitude constante. La nécessité de régulariser ces professionnelles de santé est donc d'une importance capitale. Cela représenterait non seulement une réponse adéquate aux besoins croissants de soins, mais favoriserait également l'intégration de ces individus compétents, permettant ainsi la création d'un environnement de soins plus complet, équitable et efficace pour l'ensemble de la population.

L'intégration des femmes professionnelles de la santé sans-papiers constitue un atout majeur tant pour elles que pour la société belge dans son ensemble. En facilitant leur régularisation, nous favorisons non seulement l'équité et l'accès aux soins, mais nous ouvrons également la voie à une

croissance économique durable, tout en respectant les principes des droits fondamentaux. Ces femmes, souvent hautement qualifiées et expérimentées, sont prêtes à contribuer significativement à notre système de santé, mais elles se heurtent à des obstacles spécifiques en raison de leur situation administrative précaire. Il est crucial que les décideurs politiques en Belgique reconnaissent l'opportunité qu'elles représentent. En les intégrant dans le système de santé, nous pouvons efficacement remédier à la pénurie de personnel, améliorer la qualité des soins offerts et assurer la santé de la population. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que cette opportunité soit saisie sans délai.